

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 21 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N° B.2024-34

MISE A JOUR DU PROGRAMME D' ACTIONS « ATTRACTIVITE » L'IPAMAC 2022-2024 : « DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES PARCS DU MASSIF CENTRAL » - ETUDE HABITABILITE

Date de la convocation
14/05/24

Le 21 mai 2024 à 14h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			x		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie			x		
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1		2	1	2

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
23 DEFEMME Catherine			x		
MARTIN Valéry			x		
87 LARDY Brigitte	X				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1	3	3	6

Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	x				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise		JP BOSDEVIGIE	x		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1	1	5	5
TOTAL EPCI et communes	8	1		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du service technique)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET 8303 Attractivité MC

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 2 : Accompagner la mutation des paysages

Mesure 12 : Développer un urbanisme au service de la qualité du cadre de vie

Orientation 3 : améliorer la gestion partagée de l'eau

Axe 3 – Millevaches territoire participatif et ouvert vers l'extérieur

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 37 : Favoriser le lien social par des coopérations locales

Mesure 38 : Développer les coopérations

Contrat de Parc 2023 – 2026

Fiche 2.4 Animation et coordination des actions en faveur de la qualité du cadre de vie

Le rapporteur, Renée NICOUX, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération du Bureau Syndical n°B2022-37 du 10 avril 2022 approuvant la réalisation des actions « Attractivité » de la programmation IPAMC ;

Considérant :

- Le programme d'actions 2022-2024 de l'IPAMAC, validé en Conseil d'Administration de l'IPAMAC le 30 novembre 2021

- la mise à jour du programme d'action 2024-2026 et du plan de financement validé en Conseil d'Administration de l'IPAMAC le 20 décembre 2023

Contexte :

L'inter-parcs Massif central (IPAMAC) met en œuvre des projets concrets et innovants sur trois axes :

- La préservation et la valorisation des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique,
- L'attractivité et le développement territorial,
- Le tourisme durable et en particulier l'itinérance.

Depuis quelques années, les Parcs du Massif central sont confrontés à une vague d'installation de nouveaux arrivants suite à la crise sanitaire et dans un contexte de changement climatique. L'arrivée de ces nouvelles populations est un enjeu fort pour les Parcs.

En 2021, le conseil d'administration de l'IPAMAC a validé en ce sens un programme d'actions pour développer l'attractivité des PNR du Massif Central.

Dans le cadre de ce programme, l'IPAMAC a coordonné de 2022 à 2023 une étude socio-économique visant à :

- Mieux connaître les nouveaux arrivants dans les territoires de Parcs sur le Massif central,
- Analyser l'offre d'accueil disponible et le rôle des Parcs et de leurs partenaires sur ces missions d'accueil,
- Identifier les leviers d'actions possibles pour mieux s'adapter aux besoins et attentes des nouveaux arrivants.

Cette première étude a permis d'identifier les motivations d'installation des nouveaux arrivants et leurs profils. Elle a généré de nouveaux questionnements pour les Parcs : *les Parcs du Massif central restent attractifs, toutefois, sont-ils en capacité d'accueillir ?* De nouveaux enjeux émergent et sont notamment liés à :

- La capacité d'accueil des territoires : foncier disponible, accès à l'habitat (en qualité et en quantité), partage des ressources (ex. eau),
- La qualité de l'accueil : intégration des nouveaux arrivants, offres culturelles, ...
- Les aménagements et services disponibles : santé, mobilité, commerces, petite enfance, écoles, formation...
- La concurrence entre les territoires induite par des démarches « d'attractivité », de marketing territorial ou bien par une disparité d'offres d'activités.

Globalement, il s'agit de se demander dans quelle mesure les territoires de Parcs sont habitables, tenant compte notamment du contexte de changement climatique.

Description du projet :

En fin d'année 2023 le programme d'actions « attractivité » de l'IPAMAC a été précisé pour correspondre aux nouvelles attentes des PNR au regard de ces interrogations émergentes :

Axe 1 Habitabilité :

Dans la continuité de l'étude attractivité, les Parcs du Massif central ont souhaité questionner et expérimenter une réflexion prospective autour de « l'habitabilité des territoires » par l'organisation de résidences sur 6 Parcs dont le PNR Millevaches.

Pour le PNR Millevaches, la commune de Faux-la-Montagne sera territoire d'expérimentation de l'équipe pluridisciplinaire. L'attractivité vécue par la commune depuis de nombreuses années, pousse les élus à mener une réflexion sur la capacité d'accueil de Faux-la-Montagne, en travaillant à une échelle plus large que la commune et en développant des collaborations avec les communes voisines (La Villedieu, Gentioux-Pigerolles, Saint-Marc-à-Loubaud).

La notion d'habitabilité est aujourd'hui peu ou mal appréhendée par les équipes des Parcs. L'objectif de ce projet est de donner à ces équipes les moyens de rendre cette notion plus concrète pour qu'elle puisse être prise en compte dans les choix politiques.

La réflexion sur l'habitabilité nécessite d'avoir une approche globale des territoires, de l'usage qui en est fait (services, aménagements, ressources), avec l'appui du regard des habitants, élus, acteurs locaux impliqués. L'étude sera menée par une équipe pluridisciplinaire mêlant des compétences et approches variées : écologue, sociologue, urbaniste, paysagistes, artistes.

Il s'agit aussi de raisonner dans un état d'esprit de coopération entre les territoires, et non pas en termes de « concurrence » entre territoires.

Par l'expérimentation et la médiation, les résidences de l'équipe pluridisciplinaire dans les Parcs questionneront tous ces acteurs sur la manière d'habiter leur territoire et sur la capacité de leur territoire d'accueillir de nouveaux arrivants.

Cette réflexion partagée vise à générer une prise de conscience pour les acteurs sur les enjeux d'habitabilité des territoires pour faire évoluer leurs actions en termes d'accueil et d'aménagement. L'objectif final est de garantir une meilleure qualité de vie et d'accueil dans des territoires de moyenne montagne, tels que les Parcs du Massif central.

Ces résidences démarreront au second semestre 2024 pour une fin prévisionnelle au 31 décembre 2025. Les livrables seront finalisés avant le 31 mars 2026.

L'équipe pluridisciplinaire est en cours de recrutement et appel d'offre a été publié en ce sens en mars 2024 par l'IPAMAC.

Axe 2 Habitat/Locaux Vacants :

Certains Parcs du Massif Central sont confrontés à une forte concentration de résidences secondaires et de locaux vacants, ce qui peut générer des tensions sur le marché immobilier, une hausse des prix et une rareté des biens disponibles.

Il est ici question de partager des retours d'expériences et de méthodologies.

Axe3 capitalisation transfert partage d'expériences :

Sous la forme de visites apprenantes, de webinaires etc...

Sur les sujets de l'habitat partagé, l'éco construction, les tiers lieux etc...

Au vu des sujets, le budget prévisionnel des actions a été ajusté par l'IPAMAC en prévision notamment de la demande de Feder Massif central :

DEPENSES		Montants éligibles FNADT (TTC)	RESSOURCES	%	Montants
Frais de personnel - 40 jours / an - Coordination et animation IPAMAC : Laura LEOTOING		36 203 €	FNADT	50%	89 065 €
Charges de structure		5 430 €	FEDER	30%	53 439 €
Prestations externes (TTC)		133 497 €	AUTOFINANCEMENT	20%	35 626 €
Axe 1	Résidences de territoires sur l'habitabilité / 6 territoires d'expérimentation 16 000 € TTC par expérimentation	96 000 €	Autofinancement acquis		25 626 €
	Réalisation d'une méthodologie commune d'analyse de l'habitabilité d'un territoire	12 000 €	Autofinancement à conventionner avec les		10 000 €
	Proposition d'un plan d'actions au regard des analyses faites lors des résidences	6 000 €	parcs		
	Réalisation des livrables + Restitution commune des résidences	12 000 €			
	Frais d'organisation du séminaire de restitution des 6 résidences (fin de projet)	1 497 €			
Axe 2	1 ou 2 visites et/ou formations - Grands bâtiments vacants - Résidences secondaires	2 000 €			
Axe 3	3 journées "Visite apprenante" Tiers-Lieux	3 000 €			
	Temps de capitalisation / partage d'expériences (défrmt intervenants webinaires)	1 000 €			
Frais de mission (déplacements IPAMAC dans le cadre de la mission de coordination)		3 000 €			
TOTAL		178 130 €	TOTAL	100%	178 130 €

L'IPAMAC prévoit **une participation de 1 400 €** pour chaque Parc impliqué dans l'étude « habitabilité », et **un supplément de 160 €** pour les actions mutualisées des axes 2 et 3 de la programmation. Ce montant pourra varier en fonction de l'enveloppe FEDER accordée à l'IPAMAC. **La participation financière du PNRML s'élève à 1 700 € TTC.**

Dès la notification d'attribution des subventions par les financeurs, une convention sera signée entre l'IPAMAC et chaque Parc engagé, précisant ces éléments financiers (conventionnement à venir au 1er semestre 2024). Les participations financières pourront être versées en 2024 ou en 2025.

Le plan de financement prévisionnel du PNR ML correspond à :

DEPENSE		RECETTE		
Participation financière à l'étude Habitabilité	1 700 €	PNR ML autofinancement	100 %	1 700 €
Total	1 700 €	TOTAL	100 %	1 700 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de confirmer l'engagement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin sur les actions de l'IPAMAC relatives à l'attractivité ;
- de valider la résidence de l'équipe de prestataires IPAMAC sur la commune de Faux-la-Montagne dans le cadre de l'étude habitabilité ;
- de valider une participation financière du PNRML **d'un montant maximum de 1700 € TTC ;**
- d'autoriser le Président à :
 - Signer la convention de partenariat IPAMAC / PNRML relative à cette action ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2025, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de confirmer l'engagement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin sur les actions de l'IPAMAC relatives à l'attractivité ;
- de valider la résidence de l'équipe de prestataires IPAMAC sur la commune de Faux-la-Montagne dans le cadre de l'étude habitabilité ;
- de valider une participation financière du PNRML **d'un montant maximum de 1700 € TTC ;**
- d'autoriser le Président à :
 - Signer la convention de partenariat IPAMAC / PNRML relative à cette action ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2025, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	1	2		
Départemental = 6	2	2	3	6		
Communes = 8	1	4	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		11	13			

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 30.05.24
Et qu'elle a été affichée le 30.05.24

Ph. Brugere



REÇU LE
30 MAI 2024
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)